

No 12 Séance du Conseil général du jeudi 3 mai 2018 à 20 h 00 à l'Aula du NBA
--

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 11
3. **Gestion et exploitation du port**
 - a) Crédit d'engagement de CHF 830'000 pour la rénovation et la modernisation des installations dans l'ancien secteur du port
Arrêté 1373
 - b) Modifications du règlement du port
 - c) Adaptations des tarifs du port
Arrêté 1374
4. Crédit d'engagement de CHF 55'000 pour l'acquisition de la parcelle no 6806 au lieu-dit "Derrière Ville"
Arrêté 1375
5. Règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie
6. Divers

1. Appel

En préambule, Mme Gilliane Bürli, présidente, rappelle qu'il avait été demandé à l'administration et à sa secrétaire de vérifier que les micros fonctionnent bien pour les prochaines séances. Le nécessaire a été fait, les micros ont été changés. Or, il est demandé aux conseillers généraux, d'utiliser les micros et de bien parler dans les micros afin de permettre un enregistrement optimal. Par ailleurs et afin de veiller à un minimum d'impact sur l'électronique, il est demandé de mettre les téléphones portables en mode "avion" pour celles et ceux qui n'auraient pas besoin d'être impérativement accessibles. La présidente remercie les intéressés de leur collaboration et ouvre la 12^{ème} séance de la législature.

Elle passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frieri Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, Stooss Philippe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Linder, Pascal, St-Louis Sylvie, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe.

37 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Présidente:	Mme Gilliane Bürli	PSL
Secrétaire:	M. Michael Jacot	PLR
Questeurs:	M. Stephan Bovet	UDC
	M. Thierry Linder	CAN

2. Procès-verbal no 11

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°11 avec les modifications suivantes, par 36 voix.

M. Gregory Mallet demande, en bas de page 127, en référence à son intervention, de remplacer "faire stabiliser les talus rapidement" par "faire mesurer la stabilité des talus rapidement".

M. Thomas Froelicher relève une erreur en page 130. Il demande de remplacer "PLR" par "PSL" en référence à l'intervention de M. Peter Hofs.

Mme Nadine Schouller relève des erreurs dans l'orthographe de son nom. A corriger.

3. Gestion et exploitation du port

a) Crédit d'engagement de CHF 830'000 pour la rénovation et la modernisation des installations dans l'ancien secteur du port

Arrêté 1373

La parole est donnée à M. Roland Perret-Gentil, directeur du port. Selon lui, le secteur de l'ancien port a été inauguré en mai 1970. Après presque 50 ans, le remplacement des pontons et des pieux en bois est devenu indispensable. Un sou est un sou. En ces périodes de difficultés financières pour notre Commune, il est important de rappeler que cette rénovation ne coutera pas un *kopeck* à notre Commune et partant aux contribuables. Le compte du port étant, de par la loi, autoporteur, il doit donc être intégralement autofinancé par les locations des places. Techniquement, la rénovation des pontons offre plusieurs avantages déterminants aux yeux de l'exécutif:

- La problématique des crues est supprimée. Les bateaux suivent le niveau des eaux sans adaptation dès la longueur des amarres;
- Une très grande modularité en fonction de la largeur des bateaux. Les bras d'amarrages et les *cateways* sont réglables latéralement;
- Le type de ponton envisagé est standard en Europe. Plusieurs fournisseurs avec des pièces similaires.

Prise de parole des représentants de commissions :

Après avoir entendu les réponses du Conseil communal, la CFG, par Mme Maura Bottinelli, relève être sensible au fait que les nouvelles places disponibles seront modulables en fonction des besoins de futurs locataires. La CFG s'est prononcée en faveur de ce crédit d'engagement.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le groupe PSL, par son représentant, M. Thomas Froelicher, considère le montant du projet très important même si, comme mentionné par le Conseil communal, le compte du port est autoporteur. Cela représente néanmoins un surcoût auprès des utilisateurs, siphonne la trésorerie actuelle et crée une dette de plus d'un demi-million de francs. Habituellement lorsqu'un port se modernise, on en profite pour augmenter le nombre de places or ici on nous explique que l'on va supprimer pas moins de 36 places car il y en a 27 de libres, soit potentiellement 9 heureux propriétaires qui n'auront plus de places l'année prochaine, à moins qu'il y ait des résiliations entre temps, espérons-le. Il est vrai que certaines places sont trop étroites, rien ne nous empêche aujourd'hui de supprimer le piquet arrière de 2 places étroites pour créer une place plus large.

Le groupe PSL demande au CC s'il n'est pas possible de garder les pontons actuels qui sont encore en très bon état malgré leur âge. Ces pontons pourraient recevoir la pose d'un revêtement antidérapant comme il en existe déjà à certaines places, les piquets d'amarrage pourraient être effectivement remplacés et rehaussés. D'autre part, n'existe-t-il pas des *catways* qui seraient « greffables » aux pontons actuels ? La solution *catways* est effectivement intéressante. Les utilisateurs du port et notamment les propriétaires de voiliers apprécient grandement aujourd'hui la présence des poteaux ou piquets à l'arrière des places. Ces poteaux permettent entre autre de retenir le bateau par fort vent et d'amarrer en 4 points chaque embarcation (et non en 3 points comme sur le projet présenté). Dès lors, ne serait-il pas possible de placer un poteau au bout des *catways*, en particulier pour les places de voiliers ? Le projet nous propose des pontons revêtus « d'un platelage riveté en bois composite ». Il faut savoir que ces matériaux composites sont beaucoup plus fragiles que les caillebotis métalliques actuels même s'ils sont, il est vrai, plus flatteurs à l'œil. Attention, si le choix se porte sur des plaques en polymère comme on peut voir en page 3a.5, ces plaques sont très fragiles. Ce type de revêtement a été installé au port du Nid-du-Crô et présente déjà des trous et des fissures. Le groupe PSL se demande s'il ne faudrait pas profiter de ces modifications pour ajouter des portiques d'accès aux pontons afin de limiter les vols et dégradations sur les embarcations, bien sûr si l'offre ne plombe pas trop la demande de crédit déjà bien salée. Enfin, concernant les installations et raccordements électriques, le groupe PSL souhaite qu'ils soient refaits à neuf et dûment sécurisés. Le groupe PSL laissera la liberté de vote sur cet arrêté 1373.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié en détails ce rapport. Et aujourd'hui, la décision du PLR est: "*peut-être bien que oui, peut-être bien que non*". Le PLR va poser certaines questions et se permettra, le cas échéant, de demander une suspension de séance afin de choisir la bonne décision à prendre. Le PLR ne va pas parler dans le détail de navigateurs, de savoir s'il faut mettre des caillebotis ou d'autres lamelles écolées. Quatre questions paraissent importantes 1. Le PLR s'étonne que, considérant un crédit de telle importance, le CC n'ait pas mis à disposition le fichier *Excel* pour l'analyse de risques. Ils leur semblent que quelques pieux vont être battus et ils savent que dans les fonds lacustres il y a parfois des surprises. Ils n'ont pas le détail sur les CHF 820'000.- mais peut être que ces pieux-là sont de l'ordre de CHF 50'000 à CHF 70'000.-. Ceci peut facilement doubler. Il serait gré au PLR de recevoir cette analyse de risques et de voir où l'on prend des risques dans ce crédit. 2. Pour ceux qui se promènent et font un peu de marche dans cette magnifique région du Landeron, il est facile de constater que la gestion des déchets n'est pas adéquate. Les containers sont souvent pleins, débordent, et il semblerait décent, dans le cadre de cet aménagement, de prévoir un aménagement différent ou de compléter le système des *containers*. Il paraît important au PLR que non seulement les pontons soient neufs, s'adaptent aux crues mais que les déchets puissent être évacués de manière ordonnée. 3. Le PLR a appris que certains navigateurs vont vidanger leurs toilettes, non au Landeron, mais à Erlach. Se pose la question aujourd'hui et si l'on regarde le règlement, article 21, alinéa 7, "*Vidange des toilettes: les infrastructures mises à disposition dans l'enceinte du port devront être utilisées à cet effet. L'utilisateur est tenu de respecter la propreté des installations sanitaires mises à sa disposition*" (similaire dans le nouveau règlement 2018). Ils se sont laissés expliquer qu'aujourd'hui les propriétaires de bateau prennent leur bidonet et vont les vider dans les toilettes à côté du restaurant. Ne serait-il pas intelligent et décent, dans le cadre des réfections de ce port pour un montant important, de prévoir un système plus adéquat, plus éloigné de la cuisine et du restaurant. 4. Le PLR s'étonne de n'avoir pas vu, dans les pièces à disposition, qu'un dragage du fond du port est prévu. M. Jean-Marc Jeanneret relève avoir perdu deux briquets et une montre à l'époque, qu'il doit certainement y avoir un peu de plomb et de pollution, là-dedans, certains y ont perdu des clés. Dès lors, il serait peut-être bien une fois de draguer le fond de ce port de telle manière qu'il puisse renaître, revivre de ses plus belles vagues, les cinquante prochaines années. Le PLR a trois propositions:

- En fonction des réponses et des autres discussions de groupes, le PLR combattra l'entrée en matière en demandant des reprendre ces points-là.
- Le PLR déposera un amendement sur deux articles. Le but est non de bloquer le projet mais d'englober l'ensemble des points qui lui semble important pour l'attractivité non seulement du port, mais également du Landeron.
- En fonction des discussions, le PLR pourrait accepter la demande de crédit.

L'UDC, par son représentant, M. Yves Jakob, a étudié le projet du port et a évalué la problématique des pontons et des crues. Il est favorable à ce crédit.

Le CC, par M. Roland Perret-Gentil relève vouloir réfléchir à la question du dragage du port. Il y a effectivement de la pollution, au vu des différentes peintures ayant atterri au fond du port. Or, il n'est pas sûr que ce qui ressortirait par un dragage pourrait être éliminé facilement. Concernant la vidange des toilettes, effectivement, il existe un service minimum pour la vidange des toilettes chimiques dans les toilettes publiques de *La Capitainerie*. Cette solution n'est pas satisfaisante. Une solution plus luxueuse est difficile à amener et ne se fera pas d'une manière très rapide. Concernant la gestion des déchets, il est certainement possible de mettre davantage de poubelles, spécialement en été. En outre, les poubelles amènent les déchets (les gens pourraient amener leurs déchets du village au port). Concernant les analyses de risques, effectivement il y a toujours des risques dans un tel projet. Un pourcentage de surcoûts a été prévu dans le crédit de CHF 830'000.-. Concernant l'éventualité de garder les pontons existants qui semblent en bon état, des pontons de 50 ans ont toujours des points de faiblesse cachés, notamment les flotteurs. Conserver les pontons existants demanderait de faire des systèmes pour appondre les *cateways* sur des pontons existants qui seraient plus chers que le système modulaire présenté. Tous les flotteurs devraient par ailleurs être contrôlés. Concernant les plaques de bois composites, M. Roland Perret-Gentil veut bien croire que de temps en temps l'une se casse ou est à remplacer mais ce sont des coûts de maintenance limités dans les coûts effectifs. Concernant les types de fixation, à ce jour effectivement, il y a des fixations à 4 points mais les nouveaux types de fixation (*cateways* ou bras d'amarrage) n'est pas une invention landeronnaise. Tous les nouveaux ports se font ainsi d'après le spécialiste contacté à ce sujet: "le système d'amarrage doit être revu, une garde avant (montante) doit être mise en place entre l'étrave et le *cateway*. Il faut amarrer les bateaux beaucoup plus courts avec le système de poteau laissant aller les bateaux les uns contre les autres lors de variations de niveau et d'amarres non adaptés en conséquences". Une fois les premiers réglages effectués, les amarres avec ce type de pontons pourront être de longueur fixe avec des boucles épiciées facilitant les manœuvres.

M. Jean-Marc Jeanneret remercie le CC pour les réponses apportées et interprète la réponse selon laquelle les toilettes vont être traitées mais cela prendra plus de temps. Il est important d'avoir un système performant bien intégré dans la nature pour évacuer les eaux fécales. Le débat est lancé mais est-ce que deux poubelles vides sont plus belles qu'une poubelle qui déborde? Il y a, là, matière à réflexion. La réponse qui interpelle le plus l'intéressé est le dragage du fond. Oui, il y a un risque de plomb et ce sont des déchets qui vont coûter très cher à l'évacuation mais chaque citoyen de ce canton et de ce pays, lorsqu'il achète un terrain et qu'il tombe sur un site pollué, a l'obligation, à ses frais, d'assainir les décharges. Donc comment voulons-nous faire imposer à nos concitoyens les règles de ce canton et de ce pays et puis ne pas les appliquer. Il s'agit d'un débat de fonds qui peut pas être évacué uniquement pour une question de prix.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de son président, M. Roland Spring, confirme que la gestion des déchets ne satisfait pas non plus le Conseil communal. Cela fait déjà un certain temps que l'exécutif essaye d'améliorer la situation. Il est en discussion avec le Service de l'aménagement du territoire pour construire un local supplémentaire dans cette région-là (la

partie ou il y a le tracteur, le hangar, les déchets, etc.). Cet emplacement a été visité par le CC et le Service de l'aménagement. Pour l'instant il n'y a pas la possibilité. Il y a des problèmes avec la proximité de la forêt, etc. mais les discussions se poursuivent avec le SAT et le souhait serait de créer des nouveaux WC, en séparant ceux de *La Capitainerie* avec les WC publics et en même temps gérer cette histoire des déchets. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas la possibilité de créer un local supplémentaire sur cet emplacement du port. Le CC continue de négocier avec le Service de l'aménagement du territoire.

Prises de parole personnelles:

M. Denis Cuendet estime qu'en matière de sécurité pour les crues du lac et les installations électriques on peut dire, sans se tromper, que le nouveau port est pire que l'ancien puisqu'il n'est pas flexible et que les armoires électriques sont fréquemment inondées en cas de crues puisque les pontons ne montent pas comme c'est le cas du vieux port. Dès lors est-ce que le CC va proposer au législatif une adaptation du nouveau port pour les normes de sécurité? Sans parler de la vétusté du vieux port; aujourd'hui le nouveau port est moins sécurisé que l'ancien port. Il est intéressant de savoir si dans 5 ans s'il faudra voter un nouveau crédit de CHF 800'000.- pour le nouveau port?

M. Roland Perret-Gentil rétorque qu'actuellement il n'y a pas de nouveau projet de rénovation du nouveau port et relève que le nouveau port a des faiblesses. Nous avons vécu quelques années ainsi, on ne peut pas tout faire en même temps mais il est clair que la discussion reviendra lors des prochaines crues. Faisons déjà l'ancien port avec des armoires qui montent en fonction des crues, rénovons la partie électrique de l'ancien pour correspondre aux standards les plus actuels de sécurité et ensuite, petit à petit, en fonction des tarifs et des rentrées du port, nous pourrions améliorer notre joli port.

Le PLR par M. Jean-Marc Jeanneret demande une suspension de séance.

La présidente accorde une pause de dix minutes. Reprise de séance à 20h45.

A titre personnel, M. Jean-Marc Jeanneret relève qu'il ne faut pas "*qu'on la lui raconte*". Celle du dragage et de l'affouillement des bordures, il n'y croit pas, c'est son métier d'ingénieur. Au nom du PLR, il ajoute que dans sa grande sagesse, le PLR a réfléchi à cet arrêté. *Coachés* par leur conseiller communal, il a été décidé de retirer tous les amendements, de ne pas combattre l'entrée en matière. Le PLR a bien pris note et espère que ce soit écrit dans le PV du Conseil général, que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour obtenir, à futur, une évacuation des eaux fécales et autres des bateaux, des toilettes publiques privées et un système de déchets, aptes à donner des idées en référence à ce qui se fait à Cudrefin. Pour raffermir la volonté du Conseil communal, le PLR a décidé de déposer, lors du prochain législatif, une motion allant dans ce sens.

Pas d'amendement, l'entrée en matière n'est pas combattue, donc passage au vote: l'arrêté est accepté par 32 oui, sans opposition. 4 absentions.

3. Gestion et exploitation du port

b) Modifications du règlement du port

La parole est donnée à M. Roland Perret-Gentil. La plupart des modifications viennent d'expériences bonnes ou mauvaises qui ont été faites ces dernières années. L'idée générale de ces modifications consiste à essayer d'éviter les conflits et les désagréments pour les utilisateurs, que les choses soient plus claires qu'avec l'ancien règlement. Le point le plus critique qui a été modifié est le *management* de la copropriété pour les bateaux. Il s'agit d'un

point qui a toujours fait des soucis au Conseil communal qui a essayé de le résoudre notamment en relevant qu'un certain nombre de copropriétaires sont des copropriétaires de complaisance pour payer la taxe la moins élevée. Le CC a adapté le règlement pour dire que la taxe annuelle est basée actuellement sur le domicile du copropriétaire ayant dorénavant le tarif le plus élevé (article 12, 4). Un autre point intéressant consiste à dire que le périmètre du port est désormais placé sous la responsabilité de la sécurité publique puisque certaines voitures ont parfois tendance à rester longtemps dans l'enceinte du port. Il n'était pas toujours facile de les faire déplacer ou de les amender.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PSL, par M. Thomas Froelicher propose d'amender ce règlement du port. La proposition d'amendement concerne l'article 27, alinéa 2 qui mentionne, en page 12, "*Les remorques et bers entreposés ne seront pas accessibles avant le 1^{er} octobre*". Le PSL souhaiterait noter: "*Les remorques et bers entreposés ne seront pas, en principe, accessibles avant le 1^{er} octobre. Sauf demande exceptionnelle*". A ce jour effectivement, le gardien du port "*il est ce qu'il est*"; parfois il est bien luné, il accepte la demande lorsque l'on souhaite, rapidement sortir le bateau pour le nettoyer alors qu'il ne s'agit pas de ladite période. Aujourd'hui, si l'on mentionne ceci clairement dans le nouveau règlement, le jour ou le garde port est mal luné il dira "*c'est interdit, point; c'est marqué dans le règlement*". Il est demandé un peu de raison et de laisser cette petite possibilité, certes pas idéale, mais dans des cas particuliers, pour des petites embarcations, on peut mettre ce principe. Il faut que ceci reste exceptionnel.

Prises de parole individuelles :

M. Jacques Savoy propose un amendement sur l'article 17, alinéa 2, l'écriture actuelle stipule "*Il répond de tout dommage résultant d'un amarrage défectueux ou d'une rupture d'amarre*". Il souhaite modifier ceci en rajoutant des problèmes qui pourraient survenir en cas de conditions météorologiques défavorables (ex. gel ou vent fort), en gardant le début de la phrase et en complétant de la manière suivante: "*Il répond de tout dommage résultant d'un amarrage défectueux, d'une rupture d'amarre ainsi que des dégâts provoqués suite aux conditions météorologiques*".

Pour le Conseil communal, par M. Roland Perret-Gentil, les deux amendements sont acceptables. En outre, en référence à l'article 27 concernant les remorques, le problème de l'accessibilité physique des remorques et des bers existe étant donné qu'ils sont disposés parfois les uns derrière les autres et sur une longue distance mais si la demande est effectuée suffisamment tôt (anticipation), il s'agit d'une excellente chose.

Passage au vote :

Amendement 17, alinéa 2 : accepté par 33 oui et 3 abstentions.

Amendement 27, alinéa 2 : accepté par 34 oui, 1 non et 1 abstention.

Acceptation du règlement avec les deux amendements par 36 oui.

3. Gestion et exploitation du port
c) Adaptations des tarifs du port
Arrêté 1374

La parole est donnée au Conseil Communal, par M. Roland Perret-Gentil. Ces adaptations des tarifs du port tendent simplement à assurer la pérennité de l'équilibre financier et pour le compte du port. Un des points est la suppression de la différence des tarifs entre l'ancien port et le nouveau port, étant donné que la qualité de service sera la même sur les deux parties du port. Le CC en a également profité pour adapter les tarifs des habitants du canton et hors-canton.

Prise de parole des représentants de commissions :

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, relève que, selon les informations reçues du CC, les tarifs pratiqués dans le port du Landeron resteront compétitifs malgré l'augmentation prévue. La majorité des membres de la commission financière et de gestion s'est donc dite favorable.

Prise de parole des représentants de groupes:

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, acceptera cet arrêté même si les amendements se préparent dans la table ici devant. Il se pose tout de même la question concernant l'augmentation de 10% par année dans la compétence du Conseil communal. Le PLR va une fois de plus faire confiance au Conseil communal et il avisera si la chose dérape car 10%, plus 10%, plus 10%, cela fait beaucoup d'argent en 3 ans. Mais le PLR fait confiance.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, approuve l'adaptation des tarifs du port. Donc à l'unanimité l'UDC accepte l'arrêté 1374.

M. Roland Perret-Gentil remercie le PLR de faire confiance au CC et précise que l'idée n'est pas de déranger le législatif pour n'importe quelle petite augmentation. Si augmentation il devait y avoir, il y a deux autres garde-fous étant donné que c'est un compte autoporteur et qu'il y a une réserve de port, le CC ne pourra pas simplement augmenter les prix de location et avoir une réserve de port qui réserve les CHF 500'000.- ou le million. Ceci n'a pas de sens. Et d'ailleurs le canton nous "retoquerait" à ce niveau-là. En cas de grosse dépense, les crédits d'investissement passeront par le législatif.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher est moins confiant que ses camarades du PLR. Le PSL acceptera cet arrêté mais propose un amendement qui barrerait simplement l'article 2. Dès lors l'augmentation potentielle de 10% maximum par année, effraye quelque peu les membres du PSL. A ce jour, il y a 5 conseillers communaux qui sont tout à fait honnêtes mais on ne sait pas de ce que demain sera fait. Le PSL n'aime pas laisser ce genre de latitudes et d'incertitudes. 10% est énorme. Il est par ailleurs sain de revenir devant le Conseil général pour faire voter ce genre d'augmentation. 10% n'est pas dans les prérogatives du CC. La proposition du PSL serait donc de supprimer l'art. 2. Le CC n'est pas autorisé à adapter les taxes du port sans passer devant le Conseil général.

Prises de parole individuelles :

M. Gregory Mallet transmet des comparatifs papiers de tarifs des différents ports de la région aux conseillers. Ces tarifs sont disponibles sur internet. L'immense majorité des ports facture les locations en fonction de la dimension de la place et non de la dimension du bateau. Deux exceptions sont à relever. Avec les tarifs proposés, la Commune du Landeron est très bon marché pour les habitants du canton puisque l'on est à CHF 40.-/m2 et que le second moins

cher est à CHF 45.-/m². La Commune est encore meilleur marché pour les ressortissants d'autres cantons ou de l'étranger puisque l'on est à CHF 50.-/m² et le deuxième moins cher est à CHF 64.-/m². Donc la proposition qui est faite est d'aligner les tarifs à ceux en vigueur à Hauterive et à Saint-Blaise, à une exception près, on passerait à CHF 25.-/m² pour les habitants du Landeron, au lieu de CHF 27.15/m². On passerait à CHF 45.-/m² au lieu de CHF 40.-/m² pour les habitants du canton. La hausse pour les habitants hors canton serait de passer à CHF 55.-/m². Ceci nous fait rester le port le plus avantageux pour ces gens-là. M. Gregory Mallet propose aussi, par souci de transparence, que les places professionnelles soient louées au tarif correspondant à la moyenne des prix des habitants du canton et hors-canton, donc CHF 50.-/m² dans ce cas-là.

Le Conseil communal, par M. Roland Perret-Gentil, relève que si cet amendement devait passer, il serait satisfait car il aurait des rentrées supplémentaires toujours agréables, mais il est plus dubitatif concernant la baisse de CHF 27.15/m² à CHF 25.-/m² pour les habitants du Landeron. C'est surtout au niveau de l'image et des prochaines années où nous serons contraints de faire des concessions dans d'autres domaines, voire d'augmenter certains tarifs pour améliorer les finances communales. Nous faisons quelque part un cadeau à certaines personnes landeronnaises, locataires du nouveau port. Nous diminuons le prix alors que dans un certain temps nous devons certainement faire de gros efforts pour obtenir d'autres revenus. C'est le bémol que le CC verrait à cet amendement. Il s'agit d'un mauvais signal aux yeux du Conseil communal.

M. Jean-Marc Jeanneret se félicite de voir le Canette voir les bienfaits d'une fusion communale puisqu'ils alignent les prix du port de Saint-Blaise et de Hauterive à ceux du Landeron. Il faudrait donc peut-être retravailler sur la fusion des communes en commençant par les ports. A titre personnel, il s'opposerait à cet amendement. Il s'agit d'une défiance vis-à-vis des étrangers du canton et en dehors du canton. Nous devons promouvoir l'accueil et la bienvenue dans notre village. Et à ce titre-là, il s'opposera à cet amendement.

M. Gregory Mallet relève qu'effectivement, les locataires bénéficieraient d'une nouvelle baisse, mais il est important de rappeler qu'il s'agit d'un compte autoporteur, mais non au détriment des habitants du Landeron. Personnellement, il serait heureux de la possibilité de faire du bénéfice, comme c'est sauf erreur le cas dans le canton de Vaud sur le port. Apparemment il n'est pas exclu que, de notre vivant, nous voyions que ça puisse être fait, néanmoins, il croit qu'il est juste de rendre aux landeronnais, qui ont les nuisances liées au port, des tarifs attractifs. Les autres tarifs, outre l'amendement, restent très attractifs.

M. Thomas Froelicher, se permet d'apporter une précision concernant la soit-disant baisse de tarif pour les Landeronnais. En réalité, actuellement les locataires de l'ancien port payent CHF 21.90/m². Donc il s'agit bien, pour ces personnes-là d'une augmentation puisqu'il y a un passage à CHF 25.-/m².

M. Roland Spring, au nom du CC, souhaite revenir sur ce qui a été dit concernant un éventuel bénéfice pour la Commune. Le CC est en discussion avec le Service des communes (M. Benoit, adjoint de M. Leu). Des questions ont été posées par écrit. Une réponse rapide a été promise. MM. Roland Spring et Jean-Claude Egger ont également rencontré M. Leu vendredi passé qui a confirmé que notre question est à l'étude et qu'il y a bon espoir qu'un jour une petite partie du bénéfice du port puisse venir dans le ménage communal.

Mme Maura Bottinelli se dit novice sur le sujet mais se demande à quoi correspond la grandeur maximale d'une place pour un bateau en m². Dans ses calculs, elle se dit qu'un bateau de 15m² sur 3m², ça fait 45 m². Cela fait également un montant annuel de CHF 112.- avec les 2 francs de différences. Ceci correspond à une sortie, à un petit souper par année, en plus. Donc non quelque chose de vraiment prohibitif.

M. Roland Perret-Gentil confirme que les calculs sont corrects. Les surfaces des places du port se situent entre 11m² et 40 m², pour les plus gros bateaux. Les calculs sont justes, certes, après, il y a des gens qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas.

Passage au vote des deux amendements.

Amendement 1 : il est proposé de retirer tout l'article 2 (**Adaptation des taxes**: "afin de couvrir les charges du port, le Conseil communal est autorisé à adapter les taxes et locations jusqu'à concurrence de 10% au maximum par année, par arrêté soumis à la sanction du Conseil d'Etat" – " L'augmentation annuelle ne pourra dépasser 10% sans nouvelle décision du Conseil général").

L'amendement est refusé par 23 voix et accepté par 7 voix. 6 abstentions.

Amendement 2: il est demandé que les prix des pontons A à F:

- Passent à CHF 25.-/m² pour les habitants du Landeron;
- Passent à CHF 45.-/m² pour les habitants du canton;
- Passent à CHF 55.-/m² pour les habitants hors canton;
- Passent à CHF 50.-/m² pour les places professionnelles (moyenne entre le prix pour les habitants du canton et celui pour habitant hors canton).

L'amendement est accepté par 21 oui, 13 non et 2 abstentions.

Passage au vote de l'arrêté 1374 qui est accepté par 36 voix.

**4. Crédit d'engagement de CHF 55'000 pour l'acquisition de la parcelle no 6806 au lieu-dit "Derrière Ville"
Arrêté 1375**

La parole est donnée au Conseil communal, par M. Roland Perret-Gentil. L'acquisition de la parcelle 6806, située en Zone Utilité Publique, est une opportunité pour notre Commune. Les terrains en ZUP, en mains communales, sont des cartes importantes pour d'éventuels futurs développements à long terme de nos infrastructures publiques. Le Conseil communal encourage le législatif à accepter l'arrêté 1375.

Prise de parole des représentants de commissions :

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, approuve à l'unanimité ce crédit d'engagement.

Prise de parole des représentants des groupes :

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gros, accepte l'arrêté 1375.

Pas de prises de parole individuelles.

Passage au vote de l'arrêté 1375 qui est accepté par 36 oui.

5. Règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie

La parole est donnée au Conseil communal par M. Frédéric Matthey lequel relève que, suite à l'adoption du règlement sur l'approvisionnement en électricité du 14 décembre 2017 qui faisait suite à la loi cantonale de 25 janvier 2017, afin de nous conformer, nous devons faire adopter un règlement sur l'utilisation aujourd'hui. Ce fond sera alimenté chaque année par une taxe imposée par le canton qui a déjà été décidée par le législatif au mois de décembre. Le montant annuel qui alimente ce fond sera d'environ une quarantaine de milliers de francs. L'utilisation sera affectée à des projets communaux afin de pouvoir mener des projets d'une certaine envergure, gage d'un effet significatif sur l'économie d'énergie et sur la production d'énergie renouvelable. Le Conseil communal remercie le Conseil général d'accepter le présent règlement.

Pas de prise de parole des représentants de commissions.

Prise de parole des représentants de groupes :

Le PLR, par Mme Anne Amico-Guyomarch, accepte à l'unanimité ce règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie. Cependant le PLR souhaiterait que soit consignée la remarque suivante concernant l'utilisation de ce fond: il faudrait sans doute trouver un juste équilibre avec des projets semi-privés incluant un progrès énergétique mais qui soit aussi créateur d'emplois et d'activités sur notre bassin du Landeron. Que les taxes prélevées sur les citoyens ne servent pas uniquement pour des projets énergétiques à caractère public, même si le PLR ne nie pas leurs intérêts pour la collectivité.

Le PS, par M. Peter Hofs, remercie le Conseil communal pour ce règlement qui est pleinement conforme aux décisions prises à l'avance. Le PS accepte ce règlement tel que proposé par le Conseil.

Prises de parole individuelles :

M. Gregory Mallet, en tant que délégué à la fondation de la piscine, rappelle le projet de chauffer la piscine avec des panneaux solaires ou couvrir la piscine avec une bâche. Il souhaite savoir, en référence au point e de l'article 4.2 à savoir que le fonds peut être utilisé "*à toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, y compris à diffuser des informations de sensibilisation auprès de la population*", si un tel projet au niveau de la piscine du Landeron entrerait dans ce cadre-là ou pas? Et si cela n'est pas le cas, il souhaiterait qu'on le rajoute.

Selon M. Frédéric Matthey, un type de projet, comme proposé, serait éligible à ce genre de chose en sachant, en outre, que l'infrastructure serait propriété de la Commune. En l'occurrence, il devrait y avoir une convention pour des éléments de rétribution entre la Commune et la piscine. Mais comme la piscine ne fait pas de bénéfice, M. Frédéric Matthey imagine que ceci serait à fond perdu. Il s'agit d'un projet public qui entre dans des mesures énergétiques significatives, donc le subventionnement de ce type de projet est tout à fait envisageable.

Passage au vote du règlement qui est accepté par 36 oui.

6. Divers

La parole est donnée au Conseil communal, par son président, M. Roland Spring, lequel relève que l'exécutif a averti ce jour la Commission financière que des contraintes d'organisation internes ne permettent pas de boucler les comptes 2017 dans les délais attendus ayant été confrontés à des problèmes d'absence due à la maladie au sein de notre service financier. Parallèlement, la charge de travail avec l'introduction du MCH2 et de la nouvelle LFinEC s'est vue grandement augmentée. Une dérogation à l'article 23 LFinEC, chiffre 1, a été sollicitée auprès du Service des communes pour ce report de délai. Un préavis oral favorable a déjà été fourni par l'adjoint au chef du Service des communes. Dès lors, l'exécutif a décidé lundi 30 avril dernier de reporter à la séance du Conseil général du jeudi 13 septembre, en lieu et place de celui du 21 juin, la présentation des comptes 2017 ainsi que la nomination du bureau du Conseil général et celle de la Commission financière et de gestion. En outre, en fonction de nombreuses échéances qui nous attendent par rapport à la situation financière et à la nécessité d'augmenter le coefficient fiscal, il a clairement été exigé que les comptes 2017 soient bouclés avant les vacances d'été. Le CC a donc transmis à la Commission financière et de gestion des nouvelles dates de réunion. M. Roland Spring relève également avoir pris note, en discutant avec les conseillers généraux et les citoyens et au travers d'échanges de courriels, que l'arrêté concernant le stationnement sur le territoire communal donne lieu à beaucoup de discussions. Le CC a pris note qu'il faudra apporter certaines corrections et modifications. Le Conseil Communal s'engage à organiser jusqu'à fin mai, respectivement le 4 juin 2018 à 17h30, une séance de concertation avec les divers partis pour discuter ensemble de ces points. Cela permettra une discussion technique et politique sans traiter en urgence un dossier sensible et émotionnel. Le Conseil communal s'engage à ne pas mettre en application cet arrêté cette année. M. Spring informe, enfin, qu'un recours a déjà été déposé et que ce recours a un effet suspensif sur l'application de l'arrêté.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, se dit très surpris de découvrir la modification de la durée de stationnement par voie de presse. Cette modification, loin d'être mineure, concerne pas moins de 4 parkings et 24 rues de notre belle Commune. Cette modification d'arrêté, même si elle est dans les compétences du Conseil communal est bien surprenante. Combien de fois, le Conseil communal a soumis au vote du Conseil général, des projets de moindre importance. Là, très étonnamment, le Conseil communal fait cavalier seul et dépose cette modification de l'arrêté général sur la circulation routière de la Commune du Landeron du 14 mars 2016, sans consulter le Conseil général. Sur le site de la Commune, le Conseil communal explique via cette modification d'arrêté, vouloir s'attaquer au problème des voitures ventouses. Mais de combien de cas parlons-nous ? Difficile à dire mais lorsqu'en 2015, le Conseil communal avait mandaté un cabinet externe pour régler les durées de stationnement, ce dernier s'était approché de la direction de la Police locale qui leur avait communiqué les statistiques. Leur conclusion avait été sans appel, ils avaient abandonné le volet stationnement en stipulant je cite, « *la situation s'avère moins dramatique que prévue et il y a dès lors plus aucune justification pour le moment de maintenir la solution des macarons* ». Aujourd'hui pour lutter contre peut-être 10 voir maximum 15 voitures ventouses, on veut limiter la durée de stationnement en zone blanche à 2h, 4h ou 10h. Pourquoi être plus restrictif que dans bon nombre de grandes villes suisses? Sommes-nous à ce point submergés par les voitures ? Pour limiter les voitures ventouses, il aurait suffi de limiter cette durée de stationnement à 24h 48h ou 72h. Ainsi on ne gênerait pas trop les résidents et on forcerait ces dites voitures à bouger. Il faut rester raisonnable et garder la notion de proportionnalité. Pour lutter contre 10 à 15 voitures, on va gêner environs 2'000 à 3'000 landeronnais, propriétaires de voitures. Dès lors, le PSL demande d'allonger les durées de stationnement sur ces zones blanches en les passant de 2h, 4h et 10h à 12h, 24h et 48h, ou plus simplement de permettre aux citoyens landeronnais d'acheter des macarons pour rester plus longtemps sur ces places. Il s'agit de garder à l'esprit que ces places sont aujourd'hui encore en durée de stationnement illimitée. Il se demande également si l'exécutif ne craint pas pas qu'avec un changement aussi brutal, les

citoyens landeronnais ne fassent recours de cette modification d'arrêté? Les citoyens landeronnais remercient le CC de ne pas faire de notre beau village, un village dont les règles sont plus strictes que dans bon nombre de grandes villes.

M. Jean-Marc Jeanneret trouve cette intervention complètement déplacée. Il relève qu'une séance interpartis de concertation est prévue et que si chacun doit faire le "paon" dans la salle, ceci est complètement déplacé. Il soutiendra le Conseil communal bec et ongles. Par ailleurs, il relève que lors du dernier Conseil général, le PLR était satisfait de lui puisque que neuf petits conseillers ont pu faire rejeter un arrêté concernant le fameux ruisseau. Certes le PV est "*mal foutu*" car on ne retrouve pas les phrases exactement comment cela a été dit. Mais il a été clairement dit par le Conseil communal que tout le problème des papiers de "chiotte" dans le ruisseau était le problème de la STEP et lors des déversoirs d'orage, quand il y a trop d'eau de pluie, il y a un peu de matière grasse et de la matière papier qui passent dans le ruisseau. On a un Conseil intercommunal du SIEL et on lit dans le rapport de gestion du président (sous point 2.10) "*Le projet de diminution des rejets de la STEP, en cas de fortes arrivées d'eau, (diminution des matières solides) dans le canal de la petite Thielle est intégré à une planification qui englobe l'entier du ruisseau. Ce projet qui fait d'un rapport complet établi par un bureau d'ingénieur est en main de la commune du Landeron. Notre syndicat suit de près cet important dossier*". Donc lorsque l'on nous présente un projet, il faut être clair, précis et transparent.

M. Jacques Savoy, fait référence aux WC publiques situés près du vieux bourg, lesquels sont toujours en construction, alors que la planification prévoyait que ces WC seraient disponibles à partir du 22 décembre 2017. Qu'en est-il?

Le Conseil communal, par son président, M. Roland Spring, valide les propos de M. Savoy et relève que le terme des travaux était bien prévu au mois de décembre. En outre, non seulement les travaux ont débuté avec beaucoup de retard, mais encore des complications ont eu lieu (passablement de difficultés au niveau des radiers). Les travaux auraient dû être terminés pour le marché d'été. Hélas une semaine voir dix jours de retard supplémentaires sont aujourd'hui à considérer. Fort heureusement la fin des travaux approche et ceux-ci donneront pleinement satisfaction mais avec beaucoup de retard.

M. Stephan Bovet se réfère aux CHF 44'000.- engagés pour dératiser une partie de notre Commune. Il se demande si la dératisation a été efficace ou pas. A quel pourcentage pouvons-nous estimer le succès de ce travail? En cas de non succès, il suggère de prendre l'exemple de la Commune d'Erlach qui a posé des panneaux d'information aux bord du Lac ("*ils ne faut pas nourrir les oiseaux, canards, cygnes etc. pour éviter les maladies et d'attirer les rats*"). Les panneaux ont été financés, une partie par le canton et l'autre partie par la Commune.

M. Frédéric Matthey répond ne pas avoir de pourcentage scientifique permettant de mesurer le taux de succès de cette action. En l'occurrence cette action a été menée durant une certaine période et a été renouvelée à plusieurs reprises. Un grand nombre de rats sont morts suite à la disposition de poison. Depuis cette campagne il n'a pas eu de défauts majeurs (ie. rongeurs qui ont sectionné notre fibre optique). Dès lors, est-ce de la chance ou réellement lié à la campagne de dératisation?. M. Frédéric Matthey aurait tendance à dire que c'est quand même lié partiellement à la campagne de dératisation. Mais bien évidemment, peut être qu'une information complémentaire permettrait d'éviter la venue de nouveaux rats. Toute idée est bonne à prendre. Peut-être qu'une information serait intelligente dans ce domaine-là. La Commune en prend note et regarde quelle information pourra être diffusée par le *Bulcom* et par de l'affichage.

M. Marc-Fernand Juan, souhaite répondre, suite à l'intervention de son préopinant, en affirmant que si l'on n'ose plus nourrir les cygnes, les oiseaux et les canards au bord du lac, il faut carrément supprimer le lac. Cela permettrait une économie énorme dans le port. Il rappelle en outre, que c'est une chance pour les personnes âgées et les enfants de donner du pain aux canards. Il s'opposera donc personnellement totalement à un signal interdisant ce genre de choses.

M. Stephan Bovet relève qu'un villageois lui a posé la question: "on arrive à demander un crédit de plus d'un demi-million pour rénover les fontaines du vieux bourg par contre la fontaine devant le Restaurant "*Antica Roma*" n'a toujours pas d'eau depuis six bonnes années. Cette fontaine fait aussi partie du patrimoine et il serait sympathique de la voir en activité pour la beauté de notre village".

M. Thierry Linder prend la parole au nom de l'association du CAP et relève qu'ils travaillent d'arrache-pied pour redémarrer cette activité, cette association. Le législatif sera invité lors du prochain Conseil général à légiférer sur une reconduction d'une nouvelle convention. Ce sujet va être abordé prochainement, ce n'est pas le sujet du soir. A titre préparatoire, le législatif des quatre communes sera invité au CAP, non pas pour parler de la convention, de ses statuts, des montants, du prix par élève, du nombre de projets par année, du nombre d'entrées par mercredi ensoleillé, mais plutôt du CAP et de son projet, en fait de la vraie raison pourquoi le CAP doit poursuivre son activité.

Mme Marie-Claude Gross note, en passant à l'ouest du collège du C2T, que l'on constate depuis de nombreux mois un store cassé à une fenêtre d'une classe. Elle souhaite savoir pourquoi la réparation n'est pas effectuée.

Le Conseil communal prend note et répondra la prochaine fois.

Mme Nadine Schouller relève que depuis trois week-ends où il fait beau, les poubelles des abords de la piscine débordent. Les personnes ramassent bien leurs déchets mais les poubelles sont nettement trop petites en été et les gens déposent leurs déchets au pied des poubelles et tout autour. Cela est affreux. Chacun fait un effort, c'est propre, mais les poubelles sont trop petites.

M. Frédéric Matthey souhaite apporter réponse à la question des fontaines. Ce sujet préoccupe le Conseil communal. Il y a quelques mois, il a été décidé de demander au Service technique de faire un inventaire de toutes les fontaines pour évaluer les coûts globaux pour l'entretien de ces dernières dans les 5 à 10 prochaines années. L'idée est de pouvoir venir vers le législatif avec un budget à investir pour maintenir notre patrimoine global sur toutes les fontaines et non pas faire du cas par cas. Il est vrai que la question a été discutée, il y a plusieurs mois, par le CC et que les services techniques n'ont pas été suivis de très près sur ce qui a été fait. Le CC va s'empresse d'aller vers eux et de revenir ces prochains mois auprès du Conseil général pour évaluer quelles mesures doivent être prises. Car pour la fontaine en question il ne s'agit pas de petits travaux de quelques milliers de francs mais des travaux relativement importants. Une entreprise neuchâteloise, spécialisée dans la rénovation de fontaines, était venue voir et avait statué sur les travaux conséquents à prévoir. Un inventaire global doit être fait avant de prendre des mesures.

M. Pierre De Marcellis revient sur la question des déchets et confirme s'être entretenu avec les travaux publics cette semaine sur le sujet. Les poubelles seront vidées les lundi, mercredi et vendredi. A voir également s'il ne faudra pas doubler le nombre de poubelles, idem à la place de jeux.

La présidente clôt la séance, à 21h50, en souhaitant une bonne soirée aux participants.

La présidente :

Le secrétaire :

Gilliane Bürli

Michael Jacot